

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le ID: 085-218501096-20231211-2023DECDEL47-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 5 décembre 2023 Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DE

Présents: Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) -Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES -Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne **BLANCHARD- Patricia CRAVIC**

Excusés: Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD

Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU

Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 à la délibération 38

31 aux délibérations 41 à 43

Nombre de conseillers présents :

28 à la délibération 38

27 aux délibérations 41 à 43

Nombre de conseillers votants :

32

31 aux délibérations 38 30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

47- MODIFICATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE AU 1ER JANVIER 2024

Le projet d'établissement (anciennement dénommé projet de service) de la Maison de la Petite Enfance adopté par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2013, est un référentiel commun et un guide pratique des professionnels de la structure. Il traduit les orientations de la Ville sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille et précise les modalités de prise en charge des enfants au quotidien. Il est complémentaire du règlement de fonctionnement.

Suite à la mise en œuvre de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant depuis le 1er septembre 2021, les établissements et services d'accueil de jeunes enfants doivent actualiser leur projet d'établissement. D'autre part, il convient de le modifier suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de la Maison de la Petite Enfance.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 085-218501096-20231211-2023DECDEL47-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L214-1-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article R2324-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance,
Vu le projet du projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et Cadre de vie du 23 novembre 2023,
Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- abroge la délibération n°24 du Conseil Municipal du 23 mars 2013, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- adopte le projet d'établissement modifié ci- annexé applicable au 1er janvier 2024,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le règlement d'établissement ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution

Marietta BOONEFAES Secrétaire de séance

Boone Jaen.

1 8 DEC. 2023

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le :

18 DEC. 2023

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire